

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE MARDI 7 AVRIL 2015 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

**PRÉSENCES**

**Sont présents :** Monsieur le Maire Yvon Laramée, Madame la conseillère, Nathalie Lemaire et Messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard.

**Est également présente :** Madame Lise Coupal, secrétaire administrative.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous. Il demande un moment de silence pour le décès de M. Robert Aubry et ouvre la séance à 19h30.

**1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2015-04-121**

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

**Avec l’ajout du point suivant :**

1.1 Nomination d’une secrétaire d’assemblée;

**1. Adoption de l’ordre du jour**

**2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**

2.1 Séance ordinaire du 2 mars 2015;

**3. Pétitions**

*Aucune*

**4. Correspondances**

4.1 Avis de conformité de la MRC concernant le PPCMOI – Béton Ultramix;

4.2 Suivi du plan d’action concernant les exigences en phosphore par le MDDELCC;

4.3 Résolution de la municipalité d’Ogden concernant la facturation des coûts de la Sûreté du Québec;

4.4 Révocation de l’avis du 3 juillet 2014 par Transport Canada;

4.5 Versement de la redevance pour la gestion des matières résiduelles pour 2013;

4.6 Agrandissement de l’affectation « RUR » à même une partie de l’affectation « RÉS » et d’agrandir à même une partie de l’affectation « RÉS » à même une partie de l’affectation « HÉB » de la municipalité du Canton d’Orford;

4.7 Fin de l’accès au chemin privé par le chemin des Pruches (section publique) – demande de citoyens du chemin des Pruches;

**5. Administration générale**

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;

- 5.2 Fête des bénévoles;
- 5.3 Acquisition de l'immeuble situé au 12 rue Lapointe à Eastman;

#### **6. Administration financière**

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 mars 2015;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 mars 2015;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois de mars 2015;

#### **7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme**

- 7.1 Renouvellement de l'adhésion annuelle au Conseil Sport Loisir de l'Estrie;
- 7.2 Demande d'assistance financière pour la Fête nationale du Québec 2015;
- 7.3 Embauche d'une coordonnatrice de Camp de jour 2015;
- 7.4 Forum Développement durable dans les collectivités;
- 7.5 Mandat à Mme Estelle Généreux dans le cadre des Journées de la culture;
- 7.6 Fermeture de rue – Fête des voisins;
- 7.7 Mandat pour la réalisation des plans et devis pour le bâtiment d'accueil du Parc Missisquoi;
- 7.8 Demande d'autorisation de passage formulée par la Fédération québécoise des sports cyclistes à titre de partenaires du Tour CIBC Charles-Bruneau;

#### **8. Sécurité publique**

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;
- 8.2 Délégation de M. Daniel Lefebvre au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec;
- 8.3 Formation Auto sauvetage;

#### **9. Travaux publics**

- 9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 20 mars 2015;
- 9.2 Ratification de l'ouverture des soumissions tenue le 27 mars 2015 à 11h00 à l'hôtel de ville d'Eastman concernant l'enrobé bitumineux préparé et posé à chaud pour les rues des Pins, Missisquoi et le chemin de la Traverse;
- 9.3 Mandat à *Les entreprises Breton* pour le balayage des rues;
- 9.4 Formation – Abattage manuel et sécuritaire d'arbres / certification CSST;
- 9.5 Mandat pour le contrôle des castors sur le territoire de la municipalité;
- 9.6 Achat d'un coffre de rangement pour le VTT;
- 9.7 Achat d'un appareil d'écoute au sol;
- 9.8 Mandat à Exp. pour l'évaluation des coûts de réfection et d'installation des conduites d'aqueduc et d'égout autour du lac d'Argent;

#### **10. Hygiène du milieu et environnement**

- 10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de décembre 2014;
- 10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de décembre 2014;
- 10.3 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 19 mars 2015;
- 10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de mars 2015;
- 10.5 Mandat pour la réalisation de l'étude détaillée requise dans le cadre du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage;

#### **11. Aménagement et urbanisme**

- 11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 10 février 2015;
- 11.2 Acceptation de la redevance pour le Fonds fins de parcs et terrains de jeux des Investissements de l'Estrie;

#### **12. Demandes de dérogation mineure**

- 12.1 Demande pour retirer une plateforme (balcon) de la rive et construction d'un balcon en hauteur au 7 chemin du Parc, lot 2 235 765;

#### **13. Demandes d'approbation au règlement PIIA**

- 13.1 Demande pour construire une résidence unifamiliale de 47 x 34 pi sur le chemin du Théâtre, lot 2 236 410 ;
- 13.2 Demande pour construire une résidence unifamiliale de forme irrégulière (68 pi de façade x 28 x 13,5) sur le chemin des Étoiles, lot 4 110 340;
- 13.3 Demande pour construire une verrière sur le côté est de la résidence au 20 chemin des Chênes, lot 2 238 142 ainsi qu'un garage de 24 x 37 pi;
- 13.4 Demande pour agrandir une fenêtre en façade de la résidence au 102 rue Martin, lot 4 380 387;
- 13.5 Demande de transformation d'un garage afin de remplacer la porte attenante à la maison par deux fenêtres et ajouter une fenêtre sur le mur du fond d'une des chambres du rez-de-chaussée, au 6 rue des Peupliers, lot 2 235 838;

#### **14. Rapport sur l'émission des permis**

- 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de mars 2015;

#### **15. Avis de motion**

#### **16. Règlements**

- 16.1 Adoption du premier projet de règlement 2015-03 amendant le règlement de zonage 2012-08 et fixant la date de l'assemblée de consultation;

#### **17. Affaires nouvelles**

#### **18. Période de questions**

#### **19. Levée de la séance**

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

#### **1.1 Nomination d'une secrétaire d'assemblée;**

#### **RÉSOLUTION 2015-04-122**

**ATTENDU** l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière et de son adjointe;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** Mme Lise Coupal, secrétaire administrative, soit nommée secrétaire de l'assemblée pour la présente séance du conseil municipal;

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

#### **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE**

#### **2.1 Séance ordinaire du 2 mars 2015;**

#### **RÉSOLUTION 2015-04-123**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2015, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

#### **3. PÉTITIONS**

*aucune*

#### **4. CORRESPONDANCES**

##### **4.1 Avis de conformité de la MRC concernant le PPCMOI – Béton Ultramix;**

Le conseil prend acte.

##### **4.2 Suivi du plan d'action concernant les exigences en phosphore par le MDDELCC;**

Le conseil prend acte.

##### **4.3 Résolution de la municipalité d'Ogden concernant la facturation des coûts de la Sûreté du Québec;**

Le conseil prend acte.

##### **4.4 Révocation de l'avis du 3 juillet 2014 par Transport Canada;**

Le conseil prend acte.

##### **4.5 Versement de la redevance pour la gestion des matières résiduelles pour 2013;**

Le conseil prend acte.

##### **4.6 Agrandissement de l'affectation « RUR » à même une partie de l'affectation « RÉS » et d'agrandir à même une partie de l'affectation « RÉS » à même une partie de l'affectation « HÉB » de la municipalité du Canton d'Orford;**

Le conseil prend acte.

##### **4.7 Fin de l'accès au chemin privé par le chemin des Pruches (section publique) – demande de citoyens du chemin des Pruches;**

*Mme Nathalie Lemaire se retire.*

#### **RÉSOLUTION 2015-04-123**

**ATTENDU QUE** la propriétaire du chemin privé accédant au chemin des Pruches a aménagé, l'automne dernier, une tranchée de façon à interdire la circulation à partir du chemin des Pruches (section publique);

**ATTENDU QUE** cette fermeture actuelle, par la tranchée, n'est pas sécuritaire;

**ATTENDU QUE** les utilisateurs habituels de cet accès ont fait, depuis l'automne 2014, leur accès à leur propriété, le chemin de la Bourgade sans aucun commentaire;

**ATTENDU** la présente demande de la majorité des résidents du chemin des Pruches de fermer l'accès à la partie privée par la partie publique du chemin des Pruches;

**ATTENDU QUE** le service incendie de la municipalité ne voit aucun avantage ou inconvénient à cet accès limité;

**ATTENDU** la recommandation du comité des travaux publics;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le conseil décrète la fermeture de l'accès au chemin privé par la section publique du chemin des Pruches;

**QUE** cette fermeture d'accès soit faite par un moyen physique approprié et esthétique en intégrant la signalisation routière prévue;

**QUE** la fermeture soit faite dès que possible, selon les contraintes du dégel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Mme Nathalie Lemaire rejoint l'assemblée.*

## **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;**

M. Yvon Laramée, représentant de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog fait un rapport verbal de la dernière réunion notamment concernant la présentation de la sécurité civile, le dépôt des projets acceptés dans le cadre du Pacte rural, la présentation sur le taxibus et le paiement de la quote-part de la Sûreté du Québec.

### **5.2 Fête des bénévoles;**

#### **RÉSOLUTION 2015-04-124**

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le conseil autorise un montant de 1 500 \$ au Club de l'Age d'Or pour la préparation du brunch le 12 avril 2015 à l'occasion de la Fête des bénévoles qui a pour but de souligner l'apport des bénévoles aux différentes activités ayant lieu sur le territoire de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **5.3 Acquisition de l'immeuble situé au 12 rue Lapointe à Eastman;**

#### **RÉSOLUTION 2015-04-125**

**ATTENDU QUE** la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog (la « Caisse ») a proposé à la municipalité d'acquérir son immeuble situé au 12, rue Lapointe à Eastman (l'Immeuble »);

**ATTENDU QUE** les discussions entre la municipalité et les représentants de la Caisse confirment que cette acquisition rencontre favorablement les objectifs de gestion et de consolidation du noyau villageois de la municipalité;

**ATTENDU QU'**aux termes de ces discussions, la Caisse a récemment soumis à la municipalité une proposition de vente de l'Immeuble (la « Promesse de vente ») dont les principales conditions et modalités sont celles qui se retrouvent généralement dans une promesse de vente ;

**ATTENDU QUE** certaines modalités de cette Promesse de vente restent à préciser de part et d'autre;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le conseil reçoive favorablement cette Promesse de vente dont le coût d'acquisition est de 336 200 \$ et autorise le comité administratif à poursuivre ponctuellement les discussions avec la Caisse selon les termes convenus lors de l'atelier de travail des membres du conseil et ce, dans le but d'acquérir l'Immeuble situé au 12 rue Lapointe à Eastman aux conditions qu'ils estiment appropriées, dans le meilleur intérêt de la municipalité;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à mandater les professionnels nécessaires aux fins des vérifications et inspections d'usage dans le cadre de l'acquisition d'un immeuble et de la vérification des documents préalables à la transaction (vérification des titres, du certificat de localisation et autres), aux conditions qu'elle estime appropriées, dans le meilleur intérêt de la municipalité;

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, agissant conjointement, à signer au moment où ils le jugeront opportuns la Promesse de vente et dans l'éventualité où toutes les modalités et conditions de la Promesse de vente seront rencontrées ou levées, à signer l'acte de vente relatif à l'achat de l'Immeuble ainsi que tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner suite à la présente résolution, y compris notamment toute entente accessoire ou tout bail à intervenir aux fins de l'exploitation de l'Immeuble, aux conditions qu'ils estiment appropriés dans le meilleur intérêt de la municipalité.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

## **6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

### **6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 mars 2015;**

#### **RÉSOLUTION 2015-04-126**

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 31 mars 2015 au montant de 93 489,01 \$.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 mars 2015;**

#### **RÉSOLUTION 2015-04-127**

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 2 mars 2015 et ce, pour un montant de 97 680,06 \$.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **6.3 Ratification des salaires payés au mois de mars 2015;**

#### **RÉSOLUTION 2015-04-128**

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 2 mars 2015, et ce, pour un montant de 49 176,96 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME**

**7.1 Renouvellement de l'adhésion annuelle au Conseil Sport Loisir de l'Estrie;**

**RÉSOLUTION 2015-04-129**

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** la Municipalité d'Eastman renouvelle son adhésion *au Conseil Sport Loisir de l'Estrie* au montant de 100 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.2 Demande d'assistance financière pour la Fête nationale du Québec 2015;**

**RÉSOLUTION 2015-04-130**

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le conseil décrète que la journée de festivités de la Fête nationale est le mercredi 24 juin 2015;

**QUE** le conseil autorise Mme Marie-Lou Laramée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécois et Québécoise pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.3 Embauche d'une coordonnatrice de Camp de jour 2015;**

**RÉSOLUTION 2015-04-131**

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le conseil autorise l'embauche de Mme Catherine Morin comme coordonnatrice du Camp de jour 2015, aux conditions annexées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.4 Forum Développement durable dans les collectivités;**

**RÉSOLUTION 2015-04-132**

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le conseil autorise Marie-Lou Laramée à assister au Forum Développement durable dans les collectivités qui se tiendra le vendredi 8 mai 2015, au coût de 155 \$ par participant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.5 Mandat à Mme Estelle Généreux dans le cadre des Journées de la culture;**

**RÉSOLUTION 2015-04-133**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le conseil autorise un montant de 350 \$ pour un spectacle au *Parc du temps qui passe*, samedi le 4 juillet 2015, dans le cadre des Journées de la culture organisé par le Comité Arts et Culture de la municipalité d'Eastman.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.6 Fermeture de rue – Fête des voisins;**

**RÉSOLUTION 2015-04-134**

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le conseil autorise la fermeture du chemin des Pruches, à partir du chemin des Pics, à l'occasion de la Fête des Voisins qui se tiendra le samedi le 6 juin 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.7 Mandat pour la réalisation des plans et devis pour le bâtiment d'accueil du Parc Missisquoi;**

**RÉSOLUTION 2015-04-135**

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à mandater une firme pour la réalisation des plans et devis pour le bâtiment d'accueil du Parc Missisquoi pour un montant n'excédant pas 1 000 \$, aux conditions qu'ils estiment appropriées pour le meilleur intérêt de la Municipalité, tout acte et document pour donner effet à la présente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.8 Demande d'autorisation de passage formulée par la Fédération québécoise des sports cyclistes à titre de partenaires du Tour CIBC Charles-Bruneau;**

**RÉSOLUTION 2015-04-136**

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** la municipalité autorise leur passage sur les routes 245 et 112, le jeudi 9 juillet 2015, entre 10h07 et 10h53.



*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;**

Le Conseil prend acte.

**8.2 Délégation de M. Daniel Lefebvre au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec;**

**RÉSOLUTION 2015-04-137**

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**ET RÉSOLU,**

**QUE** M. Daniel Lefebvre soit autorisé à assister au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, du 16 au 19 mai 2015, à Sherbrooke, au coût de 397 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** les frais inhérents à ce congrès sont à la charge de la Municipalité selon la politique en vigueur.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**8.3 Formation auto-sauvetage;**

**RÉSOLUTION 2015-04-138**

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le conseil autorise la formation auto-sauvetage pour six (6) pompiers, au coût de 800 \$ plus les taxes applicables, pour huit (8) heures de formation, offert par l'École nationale des pompiers du Québec;

**QUE** le conseil autorise, pour cette même formation, le paiement des frais d'inscription de l'École nationale des pompiers du Québec (85 \$ x 6 pompiers = 510 \$);

**QUE** le paiement total de ces frais (800 \$ + 510 \$ = 1 310 \$) soit et est autorisé au gestionnaire des programmes de formation, Accès Compétences SCRS.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**9. TRAVAUX PUBLICS**

**9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 20 mars 2015;**

M. Maurice Séguin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 20 mars 2015.

**9.2 Ratification de l'ouverture des soumissions tenue le 27 mars 2015 à 11h00 à l'hôtel de ville d'Eastman concernant l'enrobé bitumineux**

**préparé et posé à chaud pour les rues des Pins, Missisquoi et le chemin de la Traverse;**

**RÉSOLUTION 2015-04-139**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres public à partir du site officiel se@o concernant « L'enrobé bitumineux préparé et posé à chaud » sur les rues des Pins, Missisquoi et le chemin de la Traverse;

**ATTENDU QUE** trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission dans les délais requis à savoir :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>MONTANTS</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>TOTAL</b>
Pavages Maska inc	98 369,08	4 918,45	9 812,32	<b>113 099,85 \$</b>
Sintra inc Estrie	97 485,56	4 874,28	9 724,18	<b>112 084,02 \$</b>
Eurovia Québec construction inc	92 396,46	4 619,82	9 216,55	<b>106 232,83 \$</b>

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été reçues, ouvertes régulièrement le 27 mai 2015;

**ATTENDU QU'elles** ont été analysées postérieurement par la directrice générale et qu'elles sont conformes au devis;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** l'ouverture des soumissions tenue le 27 mars 2015 à 11h00 à l'hôtel de ville d'Eastman concernant « L'enrobé bitumineux préparé et posé à chaud » pour les rues des Pins, Missisquoi et chemin de la Traverse;

**QUE** l'entrepreneur **Eurovia Québec construction inc** a présenté la plus basse soumission;

**QUE** le conseil adjuge le contrat à prix unitaire pour la réalisation des travaux pour « L'enrobé bitumineux préparé et posé à chaud » pour les rues des Pins, Missisquoi et le chemin de la Traverse » à Eurovia Québec construction inc;

**QUE** le conseil approuve et décrète que tous les documents utilisés par la municipalité d'Eastman pour cet appel d'offres ainsi que la soumission produite par l'entrepreneur font office de contrat;

**QUE** le conseil décrète que les travaux prévus au contrat peuvent débiter et se poursuivre durant toute sa durée et selon toutes ses dispositions.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.3 Mandat pour le balayage des rues;**

**RÉSOLUTION 2015-04-140**

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le conseil mandate *Les Entreprises Breton* à procéder au balayage de rues selon le calendrier du chef d'équipe du service des travaux publics, au taux horaire de 115 \$ / l'heure, pour un montant maximal de 10 000 \$ incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.4 Formation – Abattage manuel et sécuritaire d'arbres / certification CSST;**

**RÉSOLUTION 2015-04-141**

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le conseil autorise Messieurs Alex Dufresne Morin et Alexis L'Heureux Riel à s'inscrire à une formation sur l'abattage manuel et sécuritaire d'arbres offerte par le Collectif en formation agricole de l'Estrie et reconnue par la CSST, d'une durée de 16 heures, pour un montant de 442 \$ plus les taxes applicables, par participant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.5 Mandat pour le contrôle des castors sur le territoire de la municipalité;**

**RÉSOLUTION 2015-04-142**

**ATTENDU** la recommandation du comité des travaux publics;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le conseil mandate l'entreprise *Mastrap enr.* pour le contrôle des castors sur le territoire de la municipalité, au montant forfaitaire de 3 000 \$, pour lequel les versements seront les 1<sup>er</sup> juillet, 1<sup>er</sup> octobre et 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.6 Achat d'un coffre de rangement pour le VTT;**

**RÉSOLUTION 2015-04-143**

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le conseil autorise le chef d'équipe du service des travaux publics à procéder à l'achat d'un coffre de rangement pour le VTT, au coût de 279,99 \$ plus les taxes applicables, auprès de l'entreprise *Estrie Marine*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.7 Achat d'un appareil d'écoute au sol;**

**RÉSOLUTION 2015-04-144**

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le conseil autorise le chef d'équipe du service des travaux publics à procéder à l'achat d'un appareil d'écoute au sol pour la détection des fuites du réseau d'aqueduc, au coût de 1 700 \$ plus les taxes applicables auprès de l'entreprise *Stelem*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.8 Mandat à Exp. pour l'évaluation des coûts de réfection et d'installation des conduites d'aqueduc et d'égout autour du lac d'Argent;**

**RÉSOLUTION 2015-04-145**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire acquérir des connaissances quant aux coûts de réfection et de mise en place des conduites d'aqueduc et d'égout pour plusieurs secteurs autour du lac d'Argent, afin de prendre des décisions éclairées pour le développement de ses infrastructures;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le conseil mandate la firme Exp. à faire l'analyse des coûts de réfection et la mise en place des conduites d'aqueduc et d'égout pour le pourtour complet du lac d'Argent, pour un montant, à taux horaire, ne dépassant pas 10 000 \$, conditionnel à l'accord du ministère pour que le coût de cette étude soit remboursée à même la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de décembre 2014;**

Le Conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

**10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de décembre 2014;**

Le Conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

**10.3 Rapport verbal de la rencontre du 19 mars 2015 du comité consultatif en environnement;**

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et membre du comité consultatif en environnement fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 19 mars 2015.

**10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de mars 2015;**

Le conseil prend acte.

**10.5 Mandat pour la réalisation de l'étude détaillée requise dans le cadre du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage;**

**RÉSOLUTION 2015-04-146**

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Canton de Potton désire mettre sur pied un projet de compostage local des matières résiduelles organiques incluant l'ensemble des municipalités de l'ouest de la MRC de Memphrémagog;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des municipalités participantes sont en voie de convenir d'une entente intermunicipale afin de déterminer les modalités de gestion du projet;

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Canton de Potton a reçu, en novembre 2013, l'avis d'éligibilité du projet de compostage local intermunicipal au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC), délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

**ATTENDU QUE** l'étude détaillée doit être réalisée dans le cadre de la demande d'aide financière du PTMOBC (Étape 2 – Formulaire d'étude détaillée);

**ATTENDU QU'**une étude préliminaire visant à évaluer les options de traitement disponibles permettrait de valider le choix du procédé de traitement et de mettre à jour l'estimation des coûts du projet;

**ATTENDU QUE** la firme Solinov, spécialisée dans la réalisation d'études de faisabilité technique et économique, d'études d'avant-projet, dans la planification, la conception et l'assistance à la mise en oeuvre de projets de collecte et de traitement des matières résiduelles et qui a réalisé plusieurs mandats en lien avec la récupération et le traitement des matières résiduelles organiques, a soumis une offre de service répondant très bien aux besoins actuels;

**ATTENDU QUE** les dépenses liées à la réalisation de cette étude sont admissibles au programme d'aide financière et sont inférieures à 25 000 \$, taxes incluses;

**ATTENDU QUE** le partage des coûts selon le nombre de portes de chacune des municipalités participantes constitue une méthode raisonnable pour répartir les dépenses liées à cette étude;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**D'AUTORISER** la Municipalité du Canton de Potton à mandater la firme Solinov pour les services professionnels décrits dans l'offre de service « Étude préliminaire et préparation de la demande d'aide financière au MDDELCC pour une installation de compostage pour les municipalités de l'ouest de la MRC de Memphrémagog » dans le cadre du projet de compostage intermunicipal, le tout pour un montant 21 705 \$ avant taxes;

**DE REMBOURSER** la Municipalité du Canton de Potton pour le montant équivalent à la quote-part de la municipalité d'Eastman, laquelle est basée sur le nombre de portes en 2013.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

## **11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du février;**

Le Conseil prend acte.

## **11.2 Acceptation de la redevance pour le Fonds fins de parcs et terrains de jeux des Investissements de l'Estrie;**

### **RÉSOLUTION 2015-04-147**

**ATTENDU** la proposition de terrains décrétée à la cartographie déposée par Les investissements de l'Estrie en date du 27 mars 2015 afin de rencontrer les exigences de la redevance pour Fonds fins de parcs et terrains de jeux;

**ATTENDU QUE** cette proposition a été analysée par le personnel et présentée aux membres du conseil lors de son atelier de travail du 31 mars 2015;

**ATTENDU QUE** la proposition requiert un ajustement;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**QUE** le conseil accepte la proposition de terrain décrété à la cartographie du 27 mars 2015, aux conditions suivantes :

1. Le sentier prévu le long du lot 4 812 271 devra être retiré et sa superficie devra être remplacée par d'autres terrains;
2. Les terrains proposés devront faire l'objet d'un cadastre distinct;
3. Les titres de ces lots cadastrés devront être libres de toute redevance, toute priorité, toutes hypothèques, tout droit réel, toute charge ou toute autre limitation de droit privé, avant la cession à la municipalité;
4. La municipalité devra avoir obtenu la confirmation écrite du MDDELCC qu'elle pourra obtenir les autorisations nécessaires pour l'aménagement des sentiers dits « à construire » avant la cession des terrains;
5. Le choix du notaire est celui de la municipalité;
6. Tous les frais associés à cette transaction notamment arpentage, cadastre, notaire sont à la charge du promoteur;

**QUE** le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer tous documents pour la réalisation de la cession des terrains pour et au nom de la municipalité, aux conditions qu'ils estiment appropriées pour le meilleur intérêt de la municipalité, tout acte et document pour donner effet à la présente.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

## **12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

### **12.1 Demande pour retirer une plateforme (balcon) de la rive et construction d'un balcon en hauteur au 7 chemin du Parc, lot 2 235 765;**

#### **RÉSOLUTION 2015-04-148**

**ATTENDU QUE** le propriétaire a formulé une demande pour retirer une plateforme (balcon) de la rive et construire un balcon en hauteur au 7 chemin du Parc, lot 2 235 765;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande lors de son assemblée du 16 mars 2015;

**ATTENDU** le comité consultatif d'urbanisme formule au conseil municipal une recommandation favorable en regard de ce dossier conditionnellement à ce qui suit;

- 1- le dépôt avant le début de tous travaux d'un plan de localisation signé par un arpenteur-géomètre démontrant :
  - i. la distance exacte du bâtiment de la bande riveraine, avant et après les travaux, étant entendu que les travaux au sol, le cas échéant, ne devront jamais empiéter dans la bande riveraine (9,91 mètres de la bande riveraine);
  - ii. la localisation de ce nouveau balcon, étant entendu que la plateforme déplacée vers le haut ne dépassera pas le gabarit et la distance de la plateforme existante par rapport à la bande riveraine tel que montrée au certificat de localisation ;
- 2- aucun patio ou plateforme ne pourra être construit ou aménagé par le demandeur sur la bande riveraine ;
- 3- un rapport final du RAPPEL prévoyant la revégétalisation de l'emplacement de la plateforme existante devra être présenté à la municipalité avant le début des travaux, aux fins de son approbation, étant entendu que le demandeur doit s'engager à réaliser ponctuellement les travaux de revégétalisation de la bande riveraine et qu'il s'agit là d'une condition essentielle;
- 4- le demandeur s'engage à ne pas construire ni aménager au 1er étage une porte ou un accès vers l'extérieur qui pourrait donner accès direct à la bande riveraine ;
- 5- le nouveau balcon et ses contours ne pourront être fermés et aucun toit ne pourra y être installé;
- 6- le demandeur doit soumettre au Comité un nouveau plan du projet, en tenant compte de ces conditions et ce, aux fins de son approbation aux termes du règlement sur les PIIA dans la mesure où le Conseil souscrive à la demande de dérogation mineure du demandeur.

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil accepte la dérogation mineure pour retirer une plateforme de la rive et construire un balcon selon les conditions mentionnées par le CCU.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA**

- 13.1 Demande pour construire une résidence unifamiliale de 47 x 34 pi sur le chemin du Théâtre, lot 2 236 410 ;**
- 13.2 Demande pour construire une résidence unifamiliale de forme irrégulière (68 pi de façade x 28 x 13,5) sur le chemin des Étoiles, lot 4 110 340;**
- 13.3 Demande pour construire une verrière sur le côté est de la résidence au 20 chemin des Chênes, lot 2 238 142 ainsi qu'un garage de 24 x 37 pi;**
- 13.4 Demande pour agrandir une fenêtre en façade de la résidence au 102 rue Martin, lot 4 380 387;**
- 13.5 Demande de transformation d'un garage afin de remplacer la porte attenante à la maison par deux fenêtres et ajouter une fenêtre sur le mur du fond d'une des chambres du rez-de-chaussée, au 6 rue des Peupliers, lot 2 235 838;**

**RÉSOLUTION 2015-04-149**

**ATTENDU QUE** les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

**ATTENDU QUE** les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 16 mars 2015 (rés. 2015-11);

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

#### **14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS**

**14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de mars 2015;**

Le Conseil prend acte.

#### **15. AVIS DE MOTION**

#### **16. RÈGLEMENTS**

**16.1 Adoption du premier projet de règlement 2015-03 amendant le règlement de zonage 2012-08 et fixant la date de l'assemblée de consultation;**

#### **RÉSOLUTION 2015-04-150**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**ET RÉSOLU** d'adopter le projet du règlement de zonage 2015-03;

Le présent projet de règlement 2015-03 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- d'ajouter l'usage « Activités de production artisanale » dans la zone RUR-3;
- d'ajouter l'usage « Commerce de nature artisanale » dans la zone RUR-3;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 4 mai 2015, à 19 h 00, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

#### **17. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **18. PÉRIODE DE QUESTION**



*Mme Nathalie Lemaire, conseillère, en profite pour rappeler les dates importantes telles que la conférence donnée par Mme Diane Tétrault sur Les Fleurons le 8 avril, la conférence sur les milieux humides le 15 avril, le Grand ménage le 2 mai, un Livre un village le 23 avril et rappelle aussi que la période de dégel se poursuit jusqu'au 5 juin et de vérifier les changements de dates sur le site web de la municipalité.*

*M. Jacques Malouin présente ses doléances en tant que représentant de l'ARPELA relativement à la position de la municipalité dans le dossier du ruisseau Bonnalie.*

*M. Claude Désautels exprime ses préoccupations face aux développements domiciliaires dont les constructions sont en hauteur, en ce qui a trait aux problèmes de ruissellements et sur le périmètre urbain.*

*M. Christine Cadoux demande des précisions concernant la fermeture de l'accès au chemin des Pruches, section privée, par la section publique du chemin des Pruches.*

*Mme Michèle Desrochers demande pour quelle raison la Caisse populaire était à vendre.*

*M. Stéphane Marc Gendron se dit en accord avec l'achat de la Caisse populaire par la municipalité et en profite pour annoncer le projet d'agrandissement de la Coop santé Eastman.*

## **19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION 2015-04-151**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les conseillers, la séance du conseil est levée à 8h47.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### ***CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)***

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Les (CCS) sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.

---

Caroline Rioux,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**Yvon Laramée,  
Maire**

---

**Lise Coupal,  
Secrétaire administrative**